

RÉFORME DES RETRAITES LES 7 REVENDEICATIONS DE LA CFDT

Nos revendications sont guidées par nos valeurs : solidarité, égalité, émancipation et démocratie. Elles sont portées depuis plusieurs années par la CFDT après avoir été débattues par les adhérents et militants.



RÉFORME DES RETRAITES LES 7 REVENDEICATIONS DE LA CFDT

TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

Nos revendications sont guidées par nos valeurs : solidarité, égalité, émancipation et démocratie. Elles sont portées depuis plusieurs années par la CFDT après avoir été débattues par les adhérents et militants.

- 1 UN SYSTÈME DE RETRAITE UNIVERSEL ET PLUS JUSTE**
Il doit permettre de construire une solidarité universelle via tous les actifs, du public comme du privé sans distinction, et qui se pénalise plus les femmes, les préretraités, les personnes précaires et les bas salaires.
Pour 93 % des répondants à l'enquête France retraite le système de retraite total implique des règles communes.
- 2 UNE COMPENSATION DES DIX FORMES DE PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL**
La pénibilité réduit l'espérance de vie, les travailleurs exposés doivent donc pouvoir partir plus tôt à la retraite et avoir droit à des mesures de prévention.
87 % des répondants estiment que le système actuel ne tient pas assez compte de la pénibilité.
- 3 UN DROIT À LA RETRAITE PROGRESSIVE POUR AMÉNAGER LES FINS DE CARRIÈRE**
On ne travaille pas à 60 ans comme à 50 ans. Les travailleurs doivent avoir plus de liberté dans le choix de l'âge et des modalités de leur départ à la retraite.
62 % des répondants souhaitent bénéficier d'un aménagement du temps de travail avant la retraite.
- 4 UN MINIMUM DE PENSION ÉGAL À 100% DU SMIC POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE**
Le droit à la retraite doit être le droit à une retraite décente.
85 % des répondants estiment que le minimum de pension pour une carrière complète devrait être fixé à au moins 100 % du SMIC.
- 5 UNE GARANTIE À 100% DES DROITS ACQUIS AVANT 2025**
La réforme ne doit pas modifier les droits passés, seuls les droits acquis après 2025 peuvent être modifiés. C'est une condition indispensable pour sécuriser les pensions dans la transition d'un système à l'autre.
- 6 DES COMPENSATIONS SALARIALES**
Pour que la réforme permette de contrebalancer pour certaines professions l'abandon de la règle des six mois, ces compensations doivent se concrétiser au même temps que la réforme des retraites.
- 7 LE MAINTIEN DU DROIT À PARTIR À LA RETRAITE À 62 ANS ET DU DISPOSITIF DES CARRIÈRES LONGUES**
Ce dispositif des carrières longues permet à ceux ayant commencé à travailler très jeunes de partir plus tôt à la retraite.
84 % des répondants pensent qu'il est normal que ceux qui ont commencé à travailler jeunes puissent partir plus tôt à la retraite.

 @CFDT

 /la.cfdt

CFDT.FR

Documents

[RÉFORME DES RETRAITES LES 7 REVENDEICATIONS DE LA CFDT](#)